



DATE DE PUBLICATION : 4 décembre 2019

Le directeur de la Stabilité financière

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M^{me} Sylvie GOULARD, seconde sous-gouverneure, le 2 janvier 2019 ;

Vu la délégation de signature donnée par M^{me} Nathalie AUFAUVRE, directeur général de la Stabilité financière et des Opérations, le 8 janvier 2019 ;

Délégation permanente est donnée à M^{me} Émilie FIALON, chef du service d'Études et de Coordination sur la régulation financière, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service d'Études et de Coordination sur la régulation financière.

Délégation permanente est donnée à M^{me} Bertille DELAVEAU, chef du service de Finance Durable, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Clément BOURGEY, adjoint au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de Finance Durable.

Délégation permanente est donnée à M. Pierre-Yves GAUTHIER, chef du service d'Évaluation des risques et des vulnérabilités financières, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Nicolas MÊME, adjoint au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service d'Évaluation des risques et des vulnérabilités financières.

Délégation permanente est donnée à M. Julien IDIER, chef du service de la Politique macroprudentielle, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M^{me} Aurore SCHILTE, adjointe au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de la Politique macroprudentielle.

Fait à Paris, le 04/12/2019

David ADAM